

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur Ph. PIEREUSE

Fonctionnaire délégué

A.A.T.L. – Direction des Monuments et Sites

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 13/pfu/477892

Réf. D.M.S. : GCR/2271-0002/13/

2012-320pr/02urb13

Réf. C.R.M.S. : AVL/KD/SGL-2.2/s.544

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Américaine, 23-25 – Musée Horta.

Reconstruction du lustre de la salle à manger.

Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS.

(Dossier traité par M. A. Sterckx – D.U. et M. G. Conde Reis – D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 21 octobre sous référence, reçue le 23 octobre, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 23 octobre 2013, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la restitution du système de suspension en laiton et des trois lustres de la salle à manger de la maison personnelle de Victor Horta, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La salle à manger constitue un ensemble remarquable, notamment par les matériaux mis en œuvre et en particulier les revêtements muraux en faïence blanche qui donnent à cette pièce une luminosité et une ambiance exceptionnelles. Les luminaires originaux réalisés en laiton et en verre soufflé y contribuaient d'autant que le système de suspension de deux d'entre eux avait été conçu comme partie intégrante du concept spatial. En effet, les lustres étaient suspendus à deux tirants implantés parallèlement aux façades, reliant la base des grands arcs de la salle à manger — le troisième lustre venant au centre de cette composition. Ce dispositif, qui a malheureusement disparu, a été remplacé dans les années 1980 par un système très différent : 3 lustres (restitués), présentant des tulipes en verre soufflé de plusieurs couleurs (rose et turquoise), ont été suspendus à une structure en laiton provenant d'un autre immeuble de Victor Horta, orientée perpendiculairement aux tirants originaux.

Cette installation est incongrue et modifie la perception spatiale épurée voulue par Horta. Or, il s'agit de l'une des pièces les plus significatives de la maison d'un des grands maîtres de l'Art nouveau, protégée comme patrimoine de l'Humanité. Par ailleurs, la maison abrite aujourd'hui le Musée Horta qui joue un rôle pédagogique et didactique essentiel dans le rayonnement de l'Art nouveau au niveau international. Etant donné que l'Art nouveau est également un des atouts culturels que la Région

bruxelloise s'emploie à soutenir, la CRMS a estimé qu'un effort exceptionnel méritait d'être entrepris par elle pour redonner toute son originalité à la salle à manger de la Maison Horta.

La restitution du dispositif d'origine est, par ailleurs, bien documentée et plusieurs éléments importants sont restés en place. Ainsi, les articulations des tirants sur les arcs existent toujours et ces éléments doivent simplement être réorientés correctement. Les autres éléments ont pu être reconstitués sur base d'une photographie assez précise et des détails ornementaux d'autres luminaires du Musée Horta qui ont servi de références. Un des seuls aspects qui n'est pas documenté précisément est la couleur des tulipes en verre mais les recherches et connaissances en la matière plaident pour des éléments de verre blanc, ce que la CRMS peut accepter.

Par conséquent, la CRMS encourage la restitution à l'identique du dispositif d'éclairage originel de la salle à manger de la maison de Victor Horta.

Elle demande à la DMS de s'inquiéter auprès du demandeur de ce que deviendra la suspension en laiton, également due à Victor Horta, qui sera démontée.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. G. Conde Reis (+ par mail MM. G. Conde Reis, Th Wauters, Ph. Piéreuse, Mmes M. Vanhaelen, L. Leirens, N. De Saeger) ;
- A.A.T.L. – D.U. : M. A. Sterckx.